Communiqué du SNJ-CGT

Longue vie à Liberté-Hebdo !

Le SNJ-CGT se réjouit que les salariés de Liberté-Hebdo aient obtenu du tribunal de commerce de Lille Métropole une mise en redressement judiciaire de la SEPECN (Société d'édition de presse et de communication du Nord) avec période d'observation de six mois et non une liquidation, issue qui était pourtant présentée comme certaine.

Comme le précise un communiqué des salariés (à lire à la suite de ce communiqué), leur présence à l'audience et leur volonté de poursuivre le développement du titre ont été déterminantes aux yeux des juges, qui les ont même encouragés par ces mots : « Tenez bon, sans vous, rien n'est possible ».

Lors de leur congrès d'octobre dernier à Marseille, les militants du SNJ-CGT avaient déjà voté une motion de soutien à l'équipe de Liberté-Hebdo, alors que se profilait un plan de licenciements qui a laissé sur le carreau quatre salariés. Depuis, l'équipe a fait preuve de sa détermination et de son engagement, en sortant chaque semaine le journal, dans des conditions pourtant très difficiles.

Le SNJ-CGT, conscient des risques importants qui continuent de planer sur l'avenir du titre, réaffirme son soutien à l'équipe pour bâtir un plan afin de sortir Liberté-Hebdo des difficultés financières qu'il rencontre depuis des mois.

Montreuil, le 5 août 2014

Syndicat national des journalistes CGT 263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex
Tél.: 01 55 82 87 42 - Télécopie : 01 48 51 58 08 - Courrier électronique : snj@cgt.fr – site Internet : www.snj.cgt.fr

Communiqué des salariés de Liberté-Hebdo

Liberté-Hebdo en redressement judiciaire : le combat continue !

Hellemmes, le 4 août 2014

Ce matin, le tribunal de commerce de Lille Métropole examinait la situation de la SEPECN (Société d'édition de presse et de communication du Nord), qui édite Liberté-Hebdo, confronté à une situation économique très difficile depuis plusieurs mois.

Comme le titrait Liberté-Hebdo ce vendredi, on pouvait craindre une liquidation et une disparition pure et simple du titre, issu du quotidien communiste Liberté, lui-même fondé il y a presque 70 ans, au moment de la libération du Nord.

Le tribunal s'est montré sensible à la mobilisation des salariés, présents à l'audience, et à leur volonté de poursuivre le développement d'un journal qui met en avant les luttes progressistes menées dans le monde politique, social, associatif, culturel...

Le tribunal a décidé une mise en redressement judiciaire avec période d'observation de six mois. Les juges ont estimé que Liberté-Hebdo avait une « utilité sociale » et ont même encouragé les salariés dans ces termes : « Tenez bon, sans vous rien n'est possible. » Pour autant, rien n'est gagné et le risque de liquidation plane toujours. Une nouvelle audience est d'ailleurs programmée le 17 septembre au tribunal de commerce.

Les salariés poursuivront leur combat pour faire vivre un titre indispensable dans le paysage médiatique régional, qui tend de plus en plus à s'uniformiser. Liberté-Hebdo a besoin de plus de lecteurs, ce qui passera par des projets élaborés en commun par l'équipe, ses lecteurs, ses amis... Dans les jours à venir, des initiatives seront prises pour mobiliser toutes les énergies.

Blog de Liberté-Hebdo :
libertehebdo.org

Contacts :
Bruno Cadez, rédacteur en chef, tél. 06 86 82 56 37
Ludovic Finez (SNJ-CGT), représentant des salariés, tél. 06 62 23 42 53